

# SEANCE DU 05 Avril 2013

---

L'an deux mille treize le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de M. BATHIER Jean-Louis, Maire.

**Etaient présents** : M. BATHIER, Mme JOUSSELIN, M. LENOBLE, Mme FEL, M. FOURMY, MM. BOUCHET, DEGUIGNET, Mme FOURNEL.

**Etaient absents excusés** : MM MILLET, MICHAUD.

**Secrétaire de séance** : M. BOUCHET Michel

Le compte rendu de la séance ordinaire du 25 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

## **1- CCAS**

Le budget 2013 du Centre Communal d'Action Sociale s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 1 651,18 €

## **2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2012**

Après avoir examiné le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement 2012, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme JOUSSELIN Janine adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement qui s'équilibrent comme ci-dessous :

- Section d'exploitation : Excédent : 5 051,07 €
- Section d'Investissement : Déficit : 7 153,92 €

## **3- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013**

Le budget primitif assainissement 2013 est adopté à l'unanimité.

- Section d'exploitation : 33 856 €
- Section d'Investissement : 24 510 €

## **4- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2012**

Après avoir examiné le compte Administratif et le compte de gestion 2012, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme JOUSSELIN Janine adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de Gestion qui s'équilibrent aux sommes ci-dessous :

- Section de Fonctionnement: Excédent : 181 163,59 €
- Section d'Investissement : Excédent : 8 119,70 €
- Restes à réaliser dépenses : 9 451,36 €
- Restes à réaliser recettes : 1 612,00 €
  
- *Résultat* 181 443,93 €

## Séance du 05 Avril 2013 (suite)

### 5- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2013.

Le Budget primitif 2013 présenté par M. Le Maire est adopté à l'unanimité.

- Section de Fonctionnement : 551 354 € Dépenses et Recettes
- Section d'Investissement : 444 452 € Dépenses et Recettes

### 6- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu l'état de notification des taxes d'imposition de l'année 2013,

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe les taux des taxes directes locales pour 2013 comme suit:

Taxe d'Habitation :	6.75 %
Taxe Foncière (bâti) :	7.78 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.38 %

Le Produit fiscal attendu est de 63 970 €.

### 7- COMMUNAUTE DE COMMUNES : REPARTITION DES SIEGES

Le Maire présente les dispositions de la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 dite « Loi Richard » relative à la représentation communale dans les communautés de communes suite au renouvellement des conseils municipaux de 2014. Ce texte précise le nombre et la répartition des sièges.

Il présente la simulation avec les cas de figure prévus par la loi (avec ou sans accord amiable).

Il précise que le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité pour la répartition libre avec 25% de sièges supplémentaires (soit 6 sièges).

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal accepte la répartition avec accord proposée par le conseil communautaire, qui permet d'avoir 2 sièges pour la plupart des communes (sauf Dun qui conserve ses 4 sièges et 1 seul siège pour les communes les moins peuplées soit Nouzerolles et la Chapelle Baloüe).

### 8- ETUDE DE DEVIS

- Changement des portes de la mairie

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer les portes arrière de la mairie ainsi que celle de la salle du Conseil.

Après avoir pris connaissance de tous les documents, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient le devis de l'entreprise Moreau à Bonnat d'un montant de 3 975,00 € HT soit 4 754,10 € TTC.

- Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant la voirie, suite aux états des lieux réalisés lors des visites dans les villages. Les devis sont proposés par le Syndicat Intercommunal d'Equipement Rural de la Souterraine.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les devis concernant les aménagements et travaux suivants :

## Séance du 05 Avril 2013 (suite)

- Travaux de point à temps automatique pour un montant de 6 145,36 € pour 4T.
- Village des Loges (Curage fossés, pose buses et regard): 3 496,36 €.
- Village des Loges (Pose de bordure T1) : 2 728,81 €.

### QUESTION DIVERSE

#### a) SIAEP de la Vallée de la Creuse

Monsieur Alain DEGUIGNET fait un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de la Creuse.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.*